



Commission Locale de l'Eau

17 juin 2010

Ordre du jour :

1- Points d'information

- 1.1 Commissions de suivi des contrats de rivière : état d'avancement des procédures en cours
 - Sous bassin Beaume
 - Sous bassin Chassezac
 - Sous bassin Ardèche
- 1.2 Mines de Largentière : modification des dispositions relatives au traitement des eaux
- 1.3 Examen de l'avant projet de SAGE et de la poursuite du processus d'élaboration

2- Points soumis à la décision de la CLE

- 2.1 Validation du bilan annuel des travaux de la CLE – année 2009
- 2.2 Validation de la convention financière pour l'élaboration du SAGE
- 2.3 EPTB : suites à donner

3 - Questions diverses



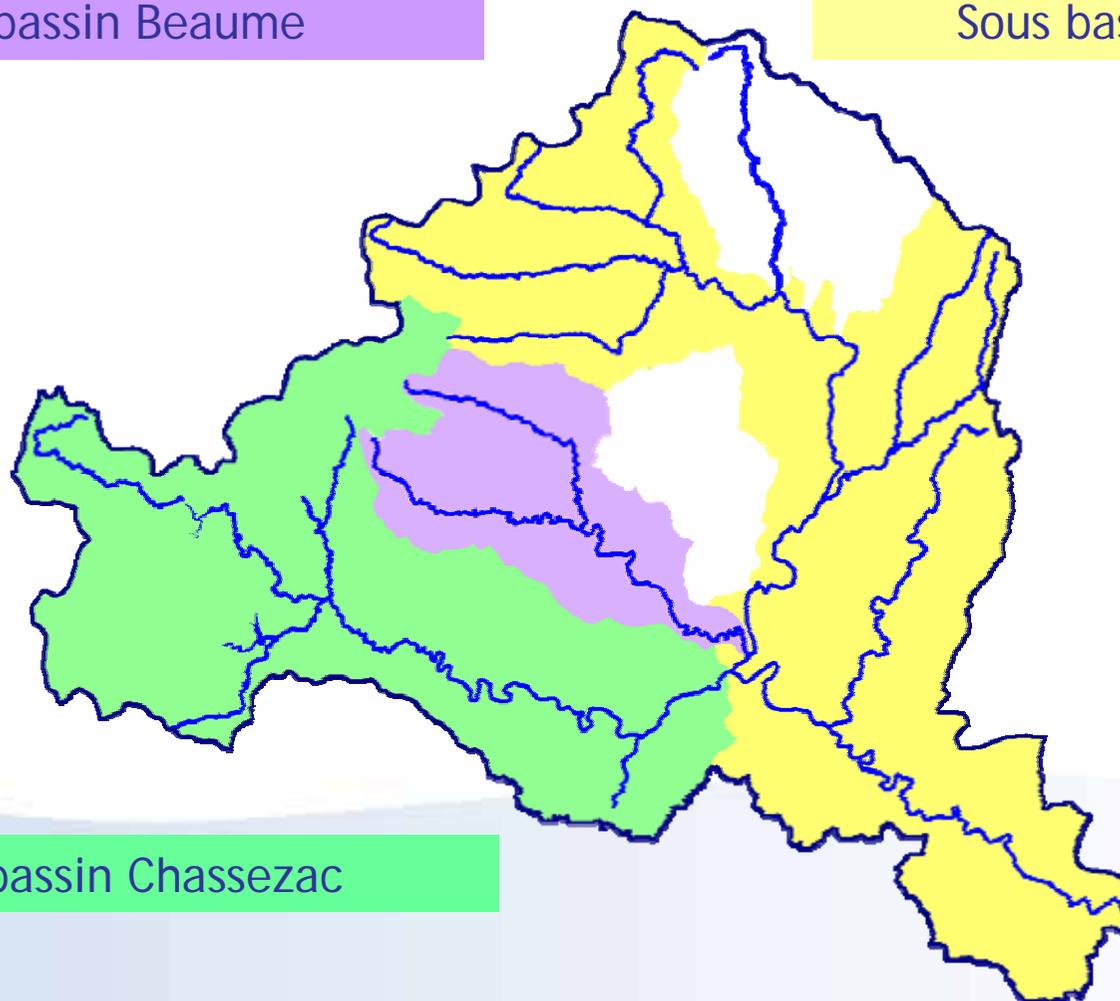
Commissions de suivi des contrats de rivière

Etat d'avancement des procédures en cours

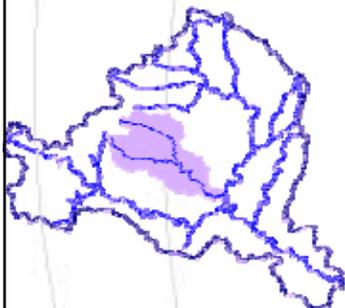
Sous bassin Beaume

Sous bassin Ardèche

Sous bassin Chassezac



Contrat de Rivière Beaume Drobie



Historique et perspectives :

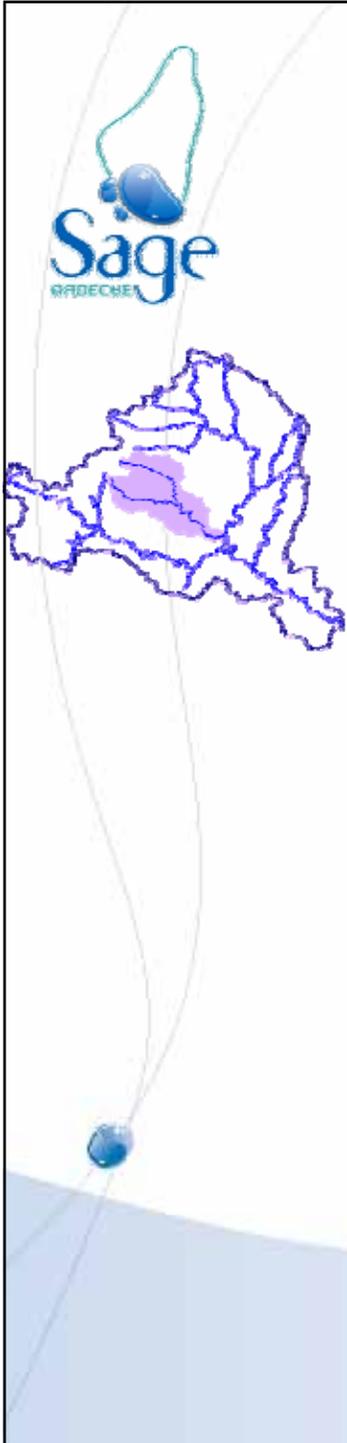
- De 2008 à 2010 : **étude d'opportunité** pour définir la procédure de gestion la mieux adaptée au bassin versant
- Conclusion en COPIL du 19/05/2010 : **choix de lancer un nouveau Contrat de Rivière**
- **Dossier Sommaire de Candidature** transmis début Juin 2010 au Préfet de l'Ardèche
- **Comité d'Agrément** prévu le 21 octobre 2010

Contrat de Rivière Beaume Drobie



- **12 enjeux** identifiés sur le bassin versant
- **5 volets d'action, 5 orientations :**
 - Améliorer la **gestion des étiages** pour réduire le déséquilibre quantitatif
 - Améliorer la **gestion du risque d'inondations** et re-développer la dynamique naturelle des cours d'eau
 - Atteindre le **bon état des eaux**, améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux, et préserver la biodiversité
 - Assurer l'équilibre entre les **activités de loisirs** et la préservation des milieux aquatiques
 - Pérenniser la **gestion locale** de l'eau et garantir la **réussite de la procédure**

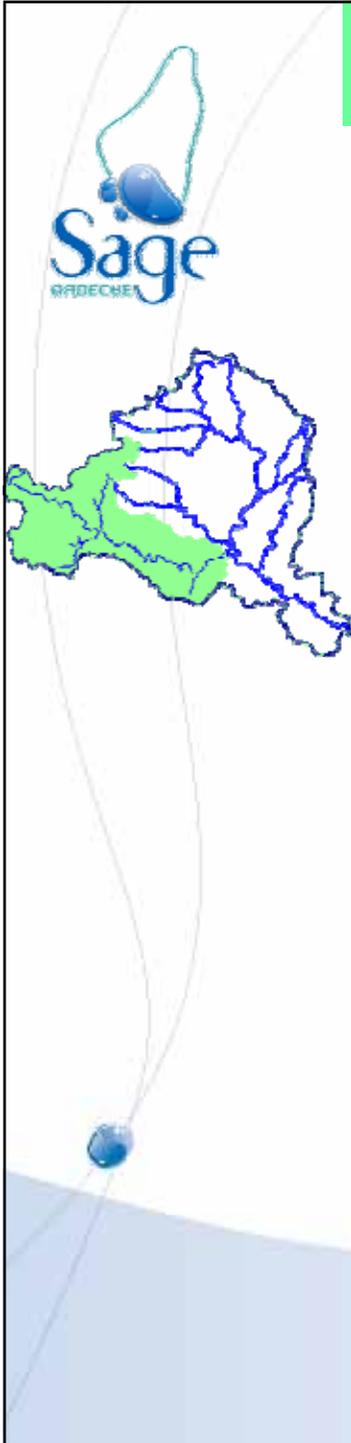
Contrat de Rivière Beaume Drobie



- **5 études préalables identifiées :**
 - Étude d'évaluation de la **capacité socio-économique** des maîtres d'ouvrages locaux, et d'analyse des gains environnementaux et des coûts socio-économiques du programme d'actions (2011-2012)
 - **Plan de communication** pour la promotion du Contrat (2012)
 - **Plan de gestion physique** des cours d'eau (2011)
 - Étude globale de **suivi de la qualité des eaux** (2011)
 - Pertinence et faisabilité d'un **aménagement pour la montaison sur le seuil de Rosières** (2011-2012)

Contrat de rivière Chassezac

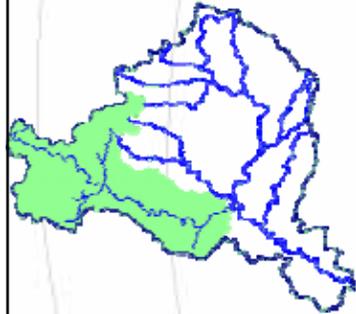
Mise en place de la structure porteuse



- **Syndicat d'études du bassin versant du Chassezac**
 - Création en février 2009
 - Juin 2009: installation du comité syndical
 - Octobre 2009: embauche personnel administratif (secrétariat-comptabilité ½ temps plein)
 - Février 2010: embauche chargée de mission

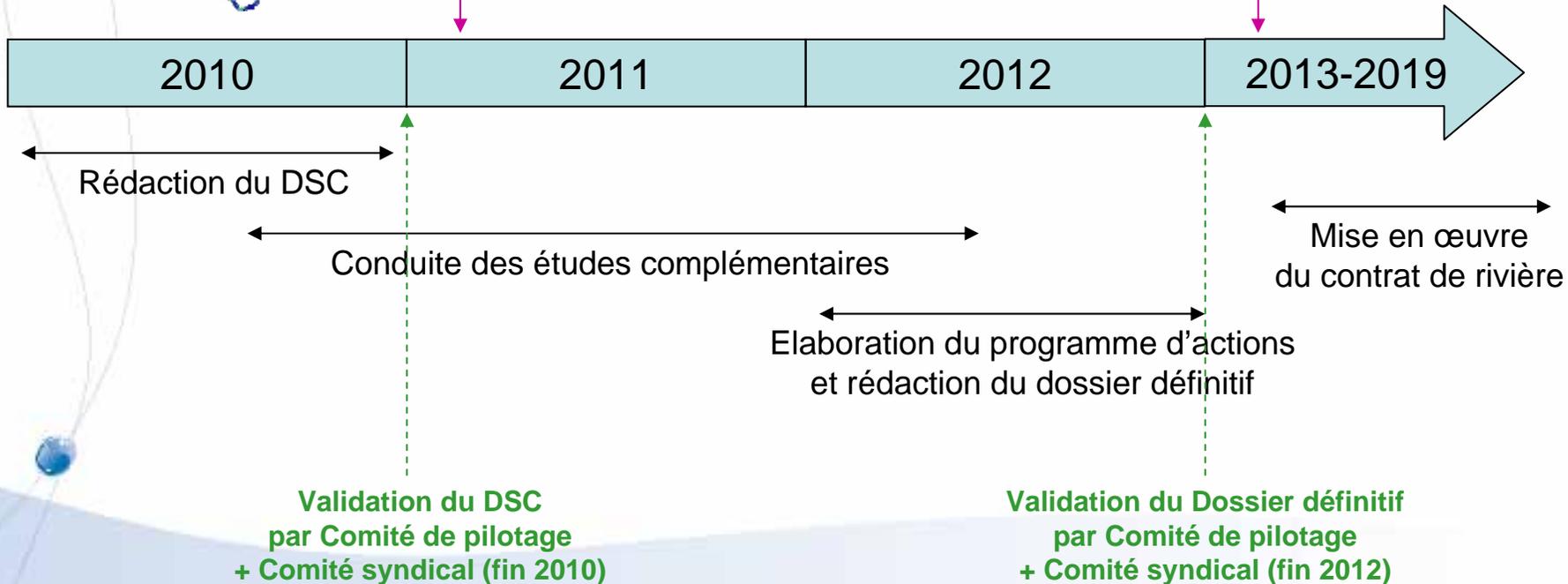
Contrat de rivière Chassezac

Calendrier d'élaboration



Présentation du DSC
en comité d'agrément
(printemps 2011)

Présentation du dossier définitif
en comité d'agrément
(printemps 2013)





Contrat de rivière Chassezac

Programme d'activités 2010

- **Objectifs année 2010:**
 - Elaboration du dossier sommaire de candidature du contrat de rivière
 - Lancement de l'étude qualité des eaux
- **Mise en place d'un comité de pilotage le 1er juillet 2010**
 - Composition:
 - Ensemble des membres de la commission territoriale « Chassezac » de la CLE
 - Elargie à d'autres acteurs locaux (structures équivalentes en Lozère, associations, professionnels du tourisme...)
 - Au moins 3 rendez-vous dans l'année:
 - 1^{er} juillet 2010: présentation de la démarche de contrat de rivière et programme d'activités 2010
 - Octobre: validation du diagnostic de bassin versant et discussion sur les enjeux et orientations du contrat de rivière
 - Décembre: validation du dossier sommaire de candidature



Contrat de rivière Ardèche

Avancement des réalisations

En chiffres

2008-2014 : 100 actions
56% actions engagées – terminées
8 millions € (24% montants)





Contrat de rivière Ardèche

Bilan mi-parcours, projet d'avenant

Pourquoi réviser le Contrat

Prendre en compte les évolutions du contexte

- nouveaux élus locaux et nouveaux projets
- intégration du SDAGE et du SAGE
- prise en compte des résultats d'études

Et ajuster le programme d'actions

Démarche de révision

- sollicitation des maîtres d'ouvrages
- concertation avec les partenaires
- arbitrage des priorités
- validation de l'avenant
- présentation au comité d'agrément

2007

Signature du
Contrat

Juin 2010

56% actions
engagées

2011

Bilan/révision
Mi-parcours

2014

Evaluation
finale

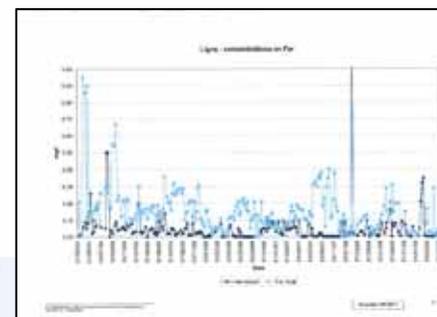




Mines de Largentière :

Modification des dispositions relatives au traitement des eaux

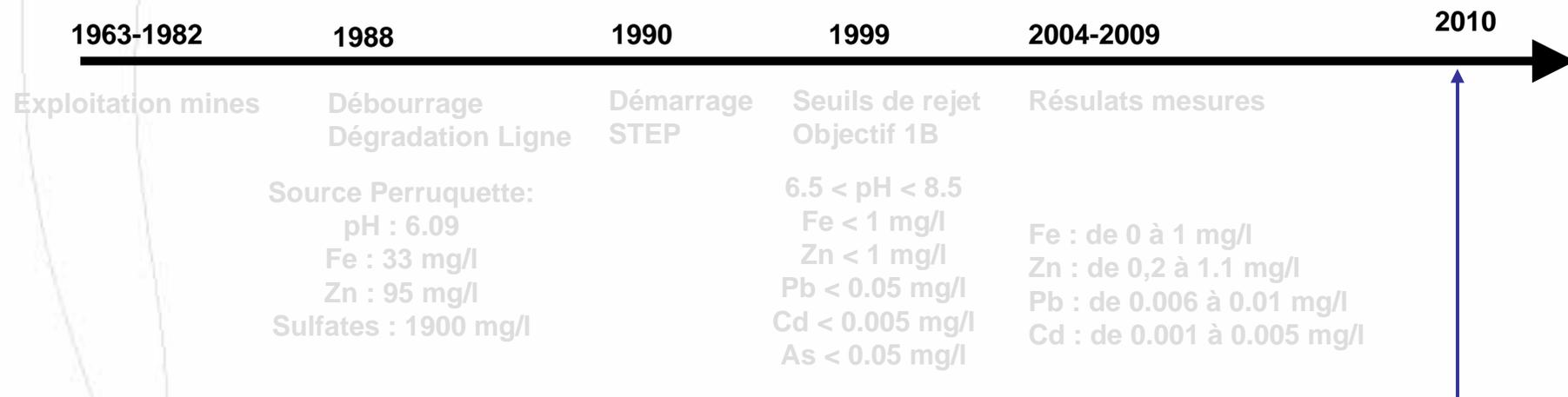
1963-1982	1988	1990	1999	2004-2009
Exploitation mines	Débouillage Dégradation Ligne	Démarrage STEP	Seuils de rejet Objectif 1B	Résultats mesures Ligne
	Source Perruquette: pH : 6.09 Fe : 33 mg/l Zn : 95 mg/l Sulfates : 1900 mg/l		6.5 < pH < 8.5 Fe < 1 mg/l Zn < 1 mg/l Pb < 0.05 mg/l Cd < 0.005 mg/l As < 0.05 mg/l	Fe : de 0 à 1 mg/l Zn : de 0,2 à 1.1 mg/l Pb : de 0.006 à 0.01 mg/l Cd : de 0.001 à 0.005 mg/l





Mines de Largentière :

Modification des dispositions relatives au traitement des eaux



**Demande de réduction des mesures du suivi
Et réalisation étude impact arrêt temporaire**

- Mars 2010 : Copil - validation CCTP Recylex
- Mai 2010 : **arrêté modifiant les dispositions relatives au traitement des eaux**
démarrage des analyses pour établir un état 0
- Juillet 2010 : Copil - validation état zéro
- Septembre 2010 : **arrêt provisoire STEP et suivi des paramètres**
- Fin 2010 : **bilan intermédiaire n°1 impact arrêt**
- Printemps 2011 : **bilan intermédiaire N°2 / perspectives pour l'étiage 2011**
- Septembre 2011: **remise en route STEP et rapport définitif**



Examen avant projet de SAGE

Historique et perspectives

2004-2005	2006-2008	2009-2010	2011	2012
Etat des lieux Diagnostic	Expertise	Rédaction	Validation et enquête publique	Approbation

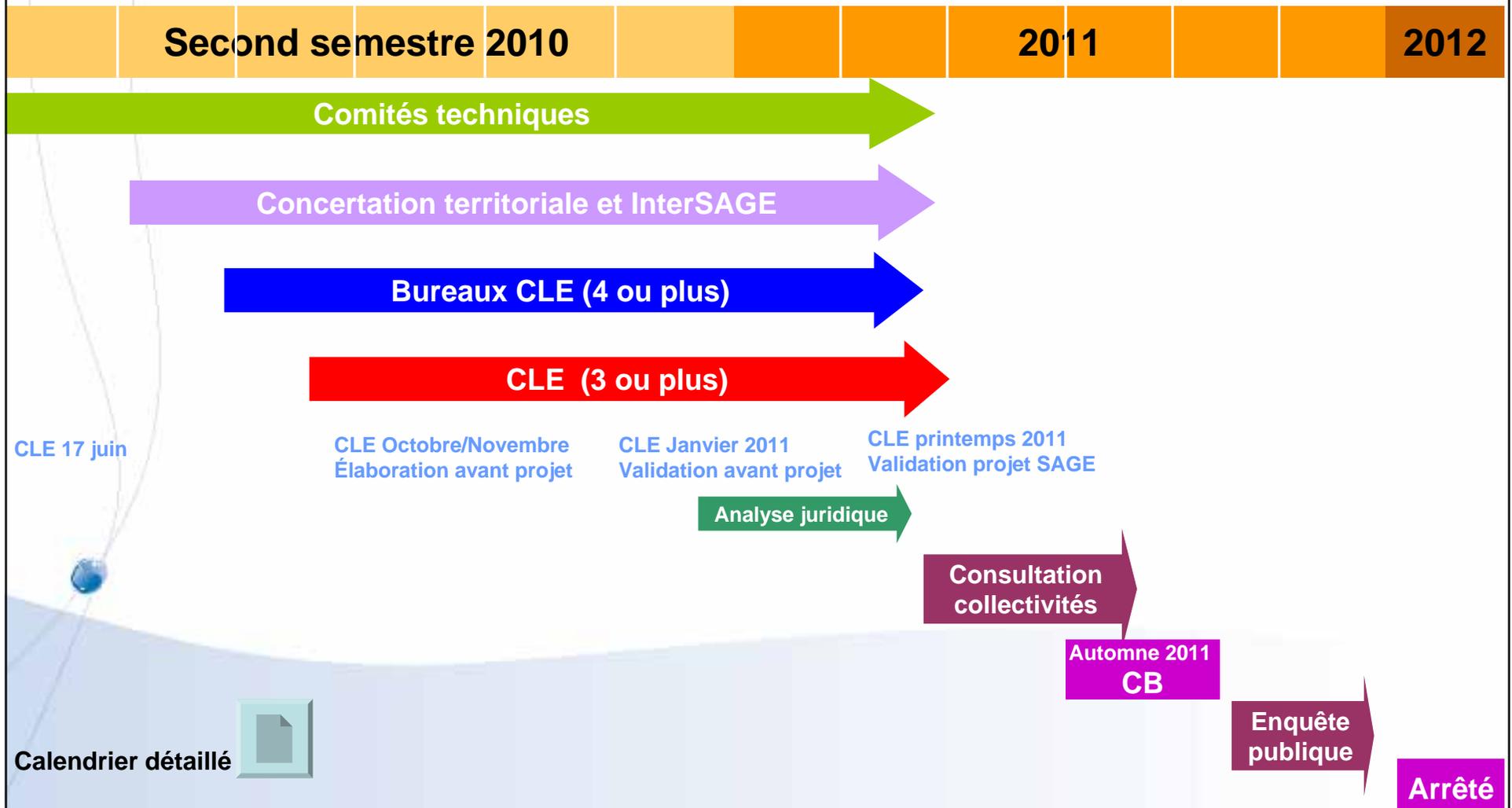
Validation de la Stratégie

1^{er} semestre 2010 : de nombreux temps d'échanges

- 5 réunions des groupes de travail
- 3 réunions du comité technique
- Bureau de CLE
- Commission Locale de l'Eau



Planning des travaux jusqu'à l'approbation du SAGE





Un SAGE sur le bassin Ardèche : pourquoi faire ?



Pour atteindre le bon état des eaux

Réduire les déséquilibres quantitatifs

Améliorer la qualité de l'eau en intervenant sur les rejets

Conserver la fonctionnalité des milieux / enrayer le déclin de la biodiversité



Pour sécuriser les populations

Mieux connaître l'aléa

Améliorer la protection des personnes et des biens

Améliorer les dispositifs de prévention et de gestion de crise



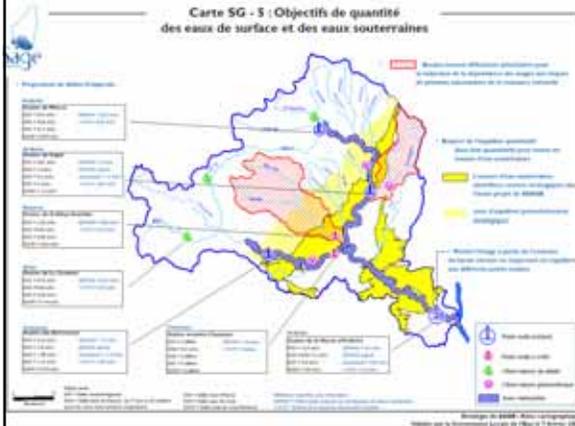
Pour partager, mettre en cohérence et structurer

Intégrer les problématiques eau dans l'aménagement du territoire

Assurer la réussite de la mise en œuvre du SAGE

Trouver un équilibre entre activités récréatives et préservation des milieux

Pour atteindre le bon état Réduire les déséquilibres quantitatifs



- Consolider la connaissance
- Pas de solution unique pour l'équilibre entre ressource et usages
- Poursuivre les efforts d'économie d'eau
- Donner un cadre aux politiques publiques



Pour info, suite à la concertation de ce printemps
quelques pistes de travail...

Régularisation des autorisations de prélèvements

Meilleure répartition de la ressource disponible

Schéma AEP du bassin versant et réduction des fuites des réseaux

Pour atteindre le bon état

Améliorer la qualité de l'eau en intervenant sur les rejets



- Hiérarchiser et planifier notre intervention en assainissement
- Protéger les ressources souterraines
- Valoriser les boues et matières de vidanges



Pour info, suite à la concertation de ce printemps
quelques pistes de travail...

Connaître l'impact des STEP et les aquifères stratégiques

Lutter contre les substances dangereuses

Mettre en œuvre les actions de valorisation des boues et matières de vidange

Pour atteindre le bon état

Conserver la fonctionnalité des milieux et enrayer le déclin de la biodiversité



- Mettre en cohérence

- l'ensemble des outils de protection existants
- les documents d'urbanisme avec l'objectif de non dégradation

- Préserver les espaces riverains et les cours d'eau

- 3000 ha d'espaces d'expansion de crues
- 4000 ha d'espace de mobilité
- restaurer les zones de circulation et d'échanges



Pour info, suite à la concertation de ce printemps
quelques pistes de travail...

Nouvelles règles de gestion du transport solide et des espaces riverains

Organisation de la préservation de la biodiversité

(décloisonnement, corridor biologique, espèces cibles, Zones



Pour sécuriser les populations



- Mieux connaître l'aléa

- Améliorer la protection des personnes et des biens

- Améliorer les dispositifs de prévention et de gestion de crise



Pour info, suite à la concertation de ce printemps quelques pistes de travail...

Planification d'études hydrauliques globales, analyse enjeux

Intégration locale du risque et de sa prévention

Identification et préservation des Zones d'Expansion de Crues

Pour partager, mettre en cohérence et structurer



Assurer la réussite de la mise en œuvre du SAGE

Organiser l'occupation de l'espace



Trouver un équilibre entre activités récréatives et préservation des milieux



Mieux connaître pour mieux protéger et mieux évaluer



**Pour info, suite à la concertation de ce printemps
quelques pistes de travail...**

Mobilisation des outils de maîtrise foncière

Formation des collectivités aux enjeux de l'eau

Mise en œuvre du Schéma de Cohérence des Activités Sportives et de Loisirs

SAGE, outil de planification



SAGE = 3 documents principaux

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

> donne les grands enjeux, les objectifs et les conditions de leur réalisation

- Opposable à l'administration selon un principe de **compatibilité aux objectifs**

rapport de non contrariété = marge d'interprétation au cas par cas

- Peut contenir des règles d'urbanisme
- Ne contient pas d'interdiction

Règlement

> précise les modalités d'application de la réglementation « eau » existante, renforce les dispositions prioritaires du PAGD

- Opposable à l'administration et aux tiers selon un principe de **conformité**

strict respect du règlement = pas de marge d'interprétation

- Ne contient pas de règles d'urbanisme
- Peut interdire

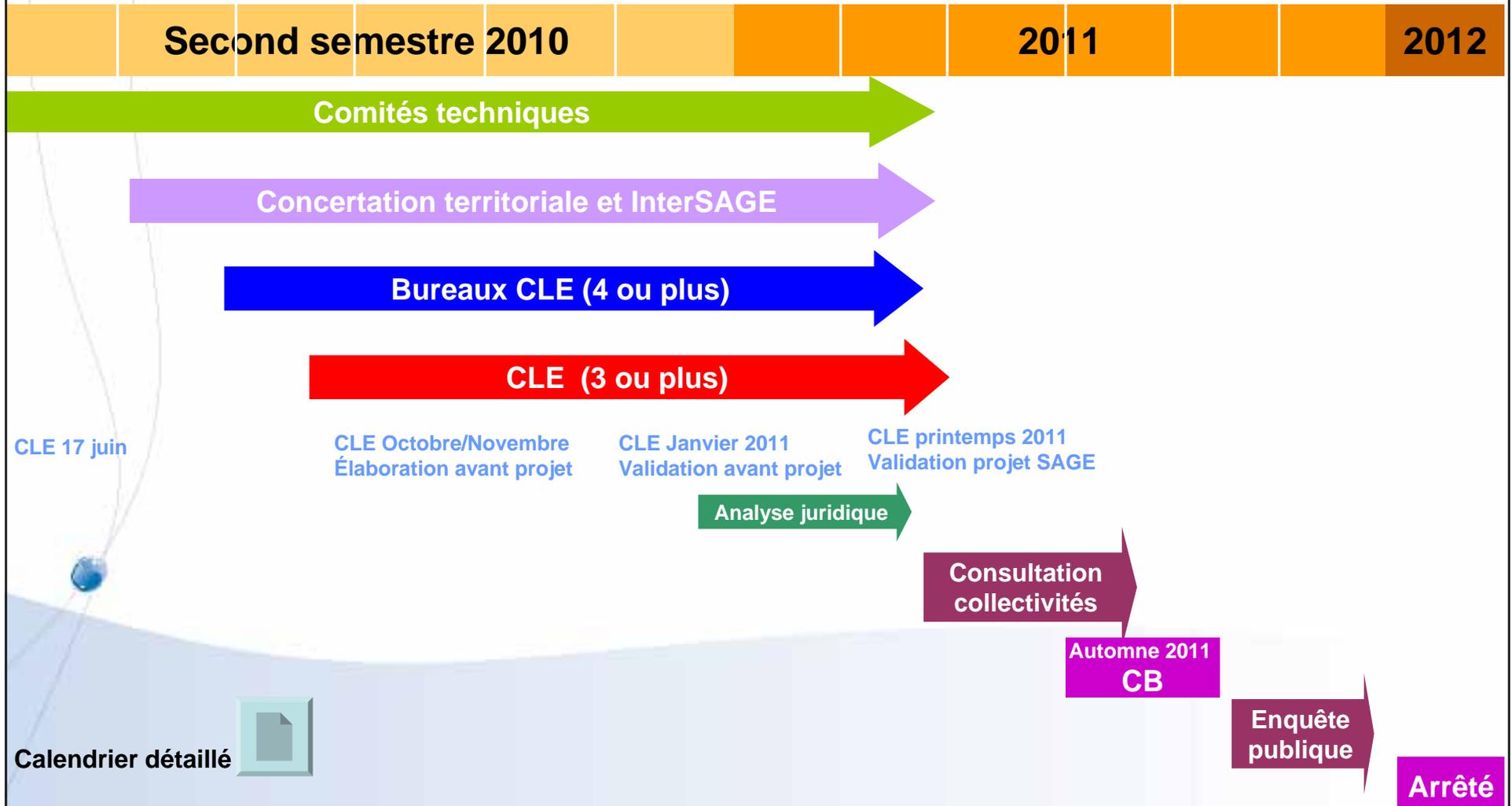
Rapport environnemental

> document d'accompagnement résultant de l'étude d'incidence de la mise en œuvre du SAGE sur tous les compartiments de l'environnement

Administration = décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (IOTA, ICPE, DIG, DUP), documents d'urbanisme, schéma départemental de carrières



Planning des travaux jusqu'à l'approbation du SAGE



Bilan des travaux de l'année 2009



État d'avancement du SAGE :

Rédaction du Plan Aménagement et Gestion Durable de la ressource (PAGD)
Élaboration du règlement avec les partenaires techniques

Structuration du territoire

Création syndicat d'étude du Chassezac, recrutement chargé de mission
Etude opportunité Beaume Drobie
Elargissement du Syndicat Mixte Ardèche Claire

Événements de l'année 2009 :

23/04/09 : Avis de la CLE sur les projets de SDAGE / programme de mesures
20/10/09 : Renouvellement complet de la CLE
26/11/09 : Installation nouvelle CLE, élection Président, désignation du bureau
Automne : organisation commissions territoriales (environ 100 personnes)

Projet de délibération n°1 :

Validation du bilan annuel 2009 de la CLE

Convention financière 2010-2012*



CLE du 17/12/2009

- validation du principe d'un appel à participation aux collectivités du bassin versant sur la base de 0,60 € par habitant du bassin versant,
- demande au bureau de la CLE et structure porteuse de finaliser le projet de convention avec les communes ou les collectivités compétentes,
- demande à la structure porteuse d'engager les dépenses correspondantes.

Les signataires

- le Syndicat Ardèche Claire
- le Syndicat d'étude du bassin Chassezac,
- le Syndicat des rivières Beaume et Drobie,
- la Communauté de Communes du Val de Ligne,

Projet de délibération n°2 :

**Validation de la convention financière 2010-2012 et
autorisation du Président de la CLE à la signer**



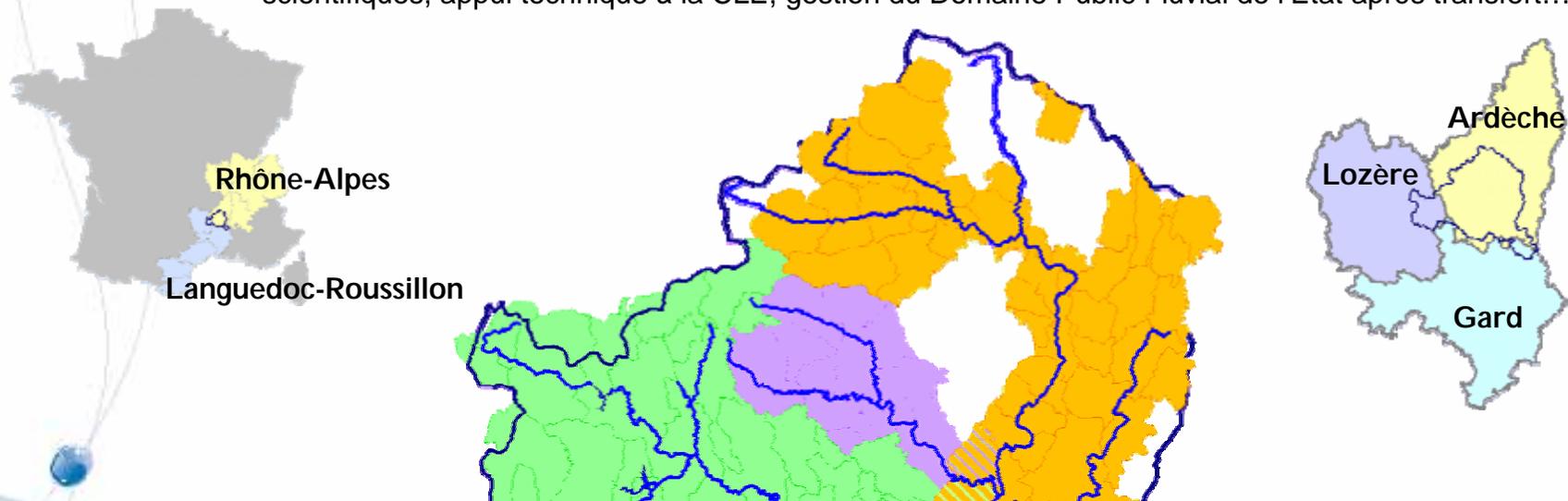
EPTB : suites à donner

EPTB : une chance pour pérenniser la politique de l'eau

Disposer d'une structuration pour une mise en œuvre homogène du SAGE

Affiner ensemble les modalités de mise en œuvre et les compétences

suivi de la qualité de l'eau, expertise pour la gestion équilibrée de la ressource en eau, suivi coordination du SCAL, suivi et pilotage du soutien d'étiage, prévention des inondations, établissement de partenariats scientifiques, appui technique à la CLE, gestion du Domaine Public Fluvial de l'Etat après transfert...

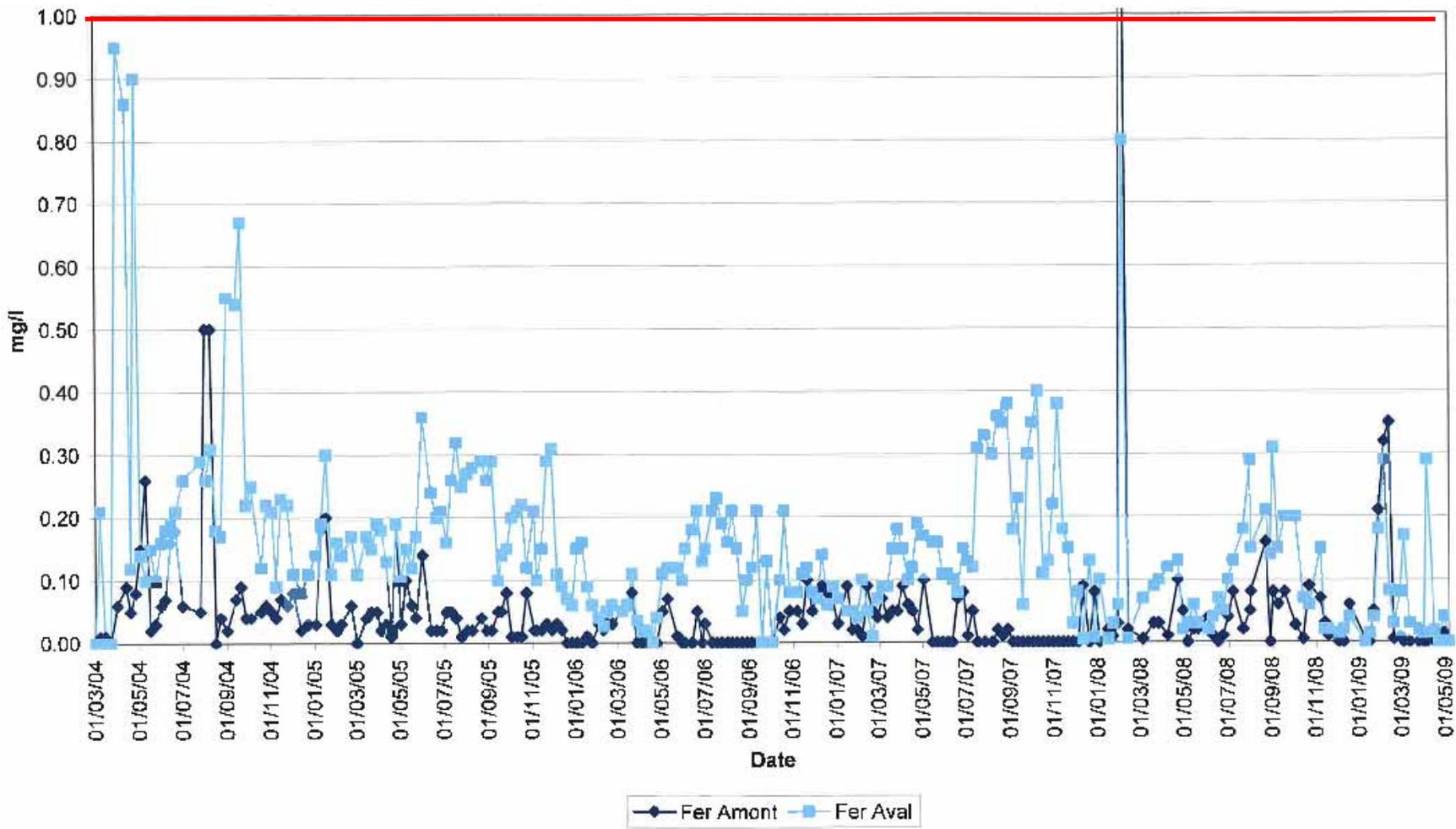


Projet de délibération n°3 :

**Avis favorable de la CLE à transmettre au Préfet
coordonnateur de bassin**

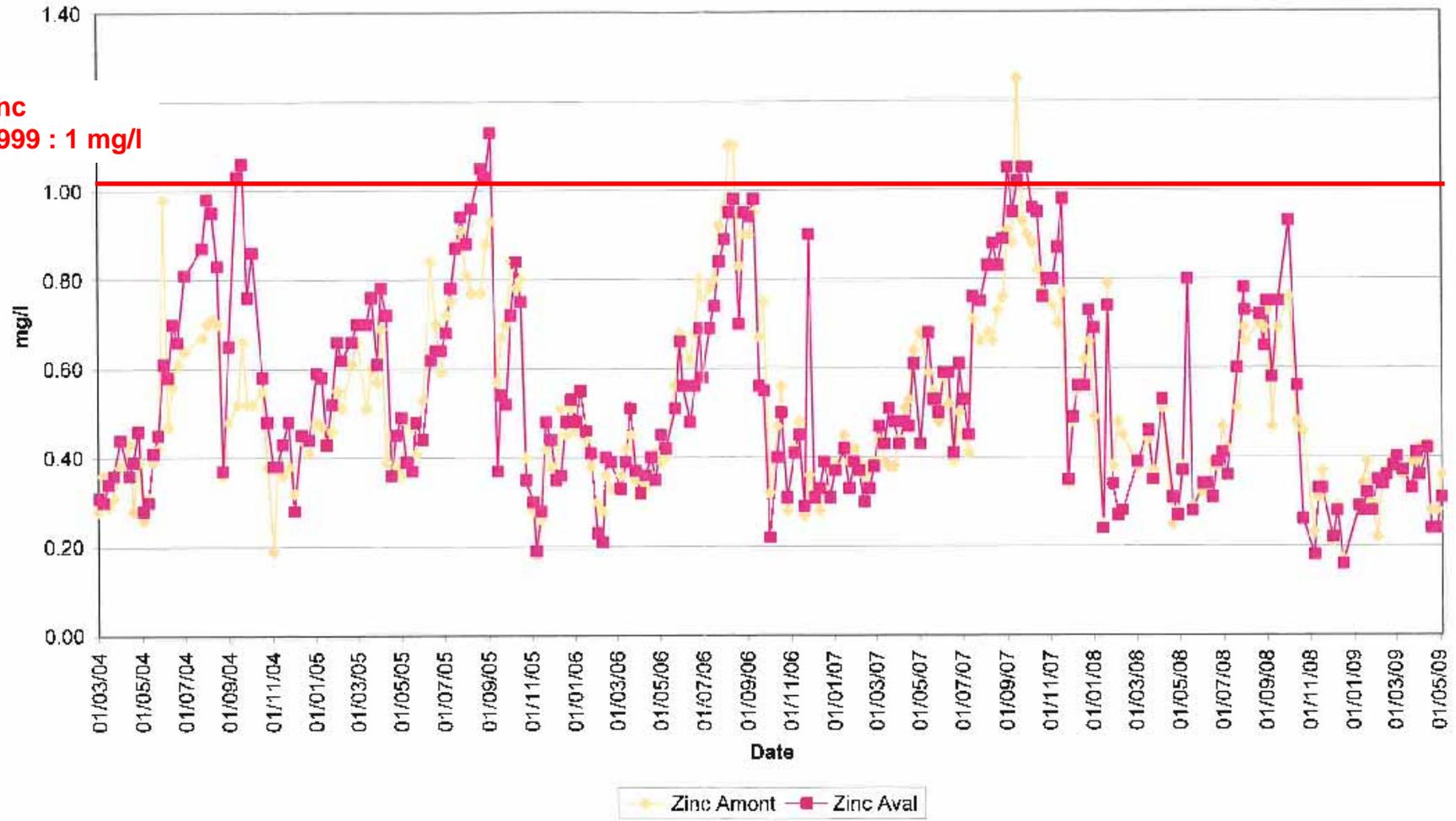
Seuil Fer
arrêté 1999 : 1 mg/l

Ligne : concentrations en Fer

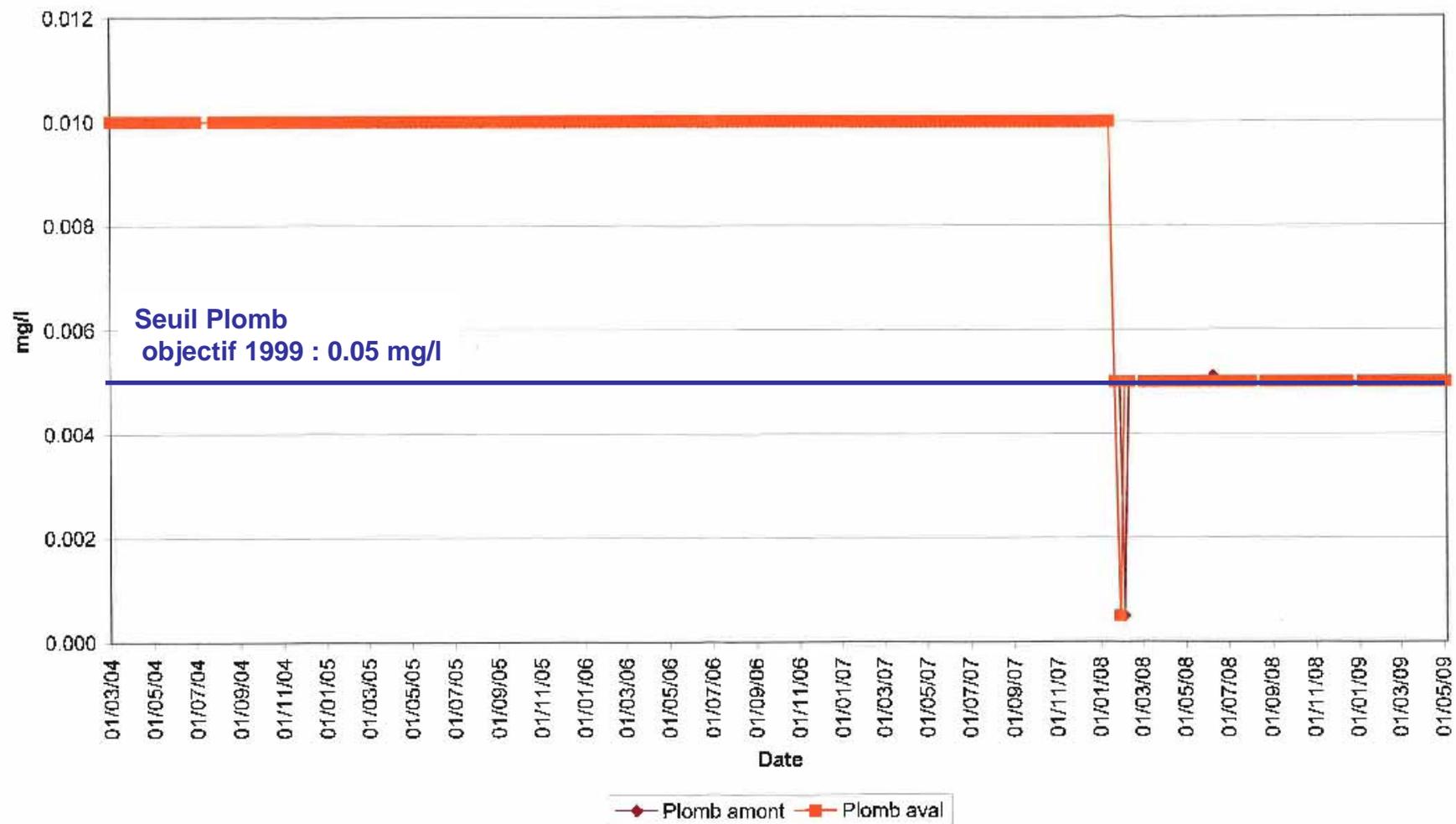


Ligne : concentrations en Zinc

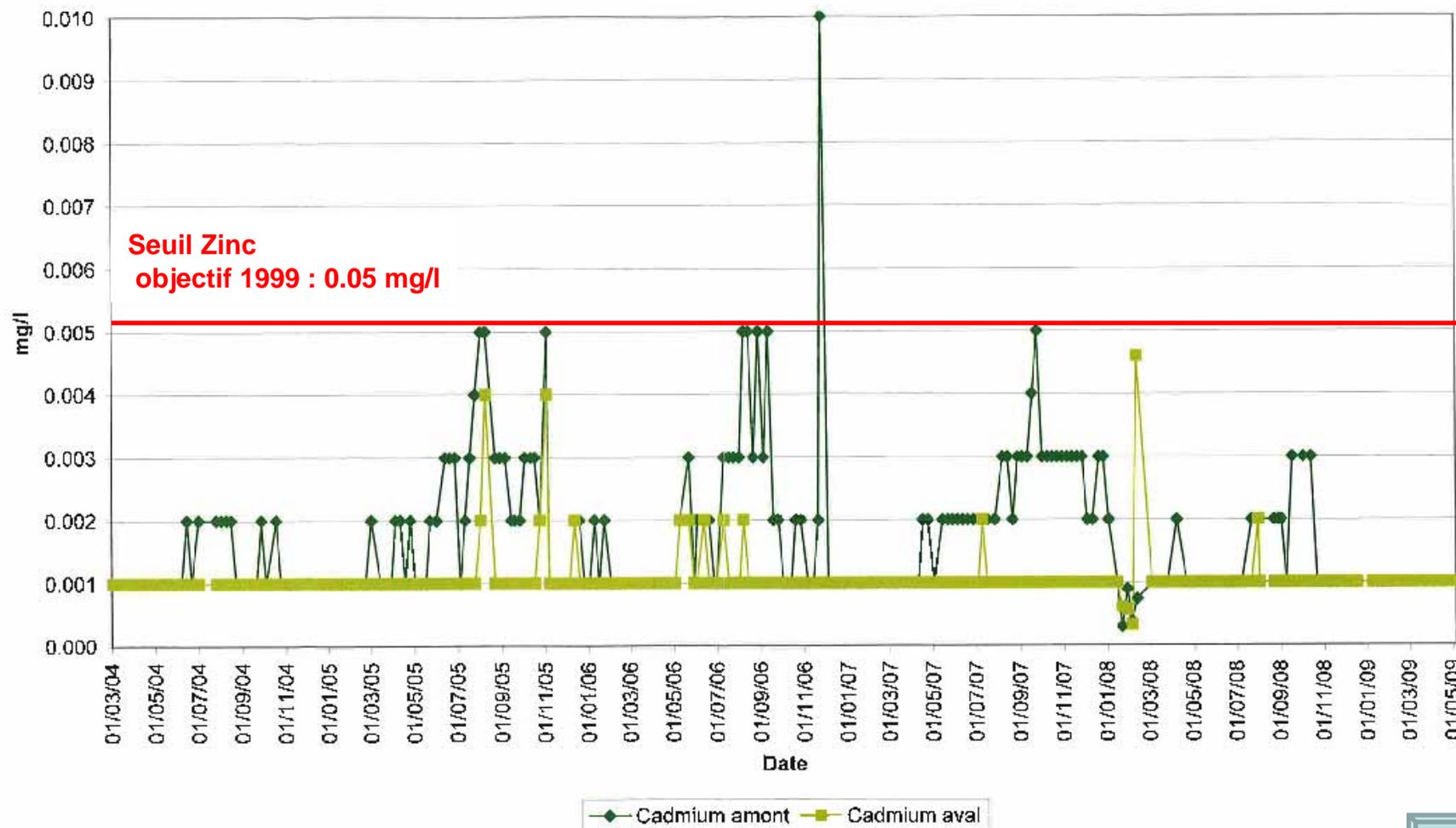
Seuil Zinc
arrêté 1999 : 1 mg/l



Ligne : concentrations en Plomb

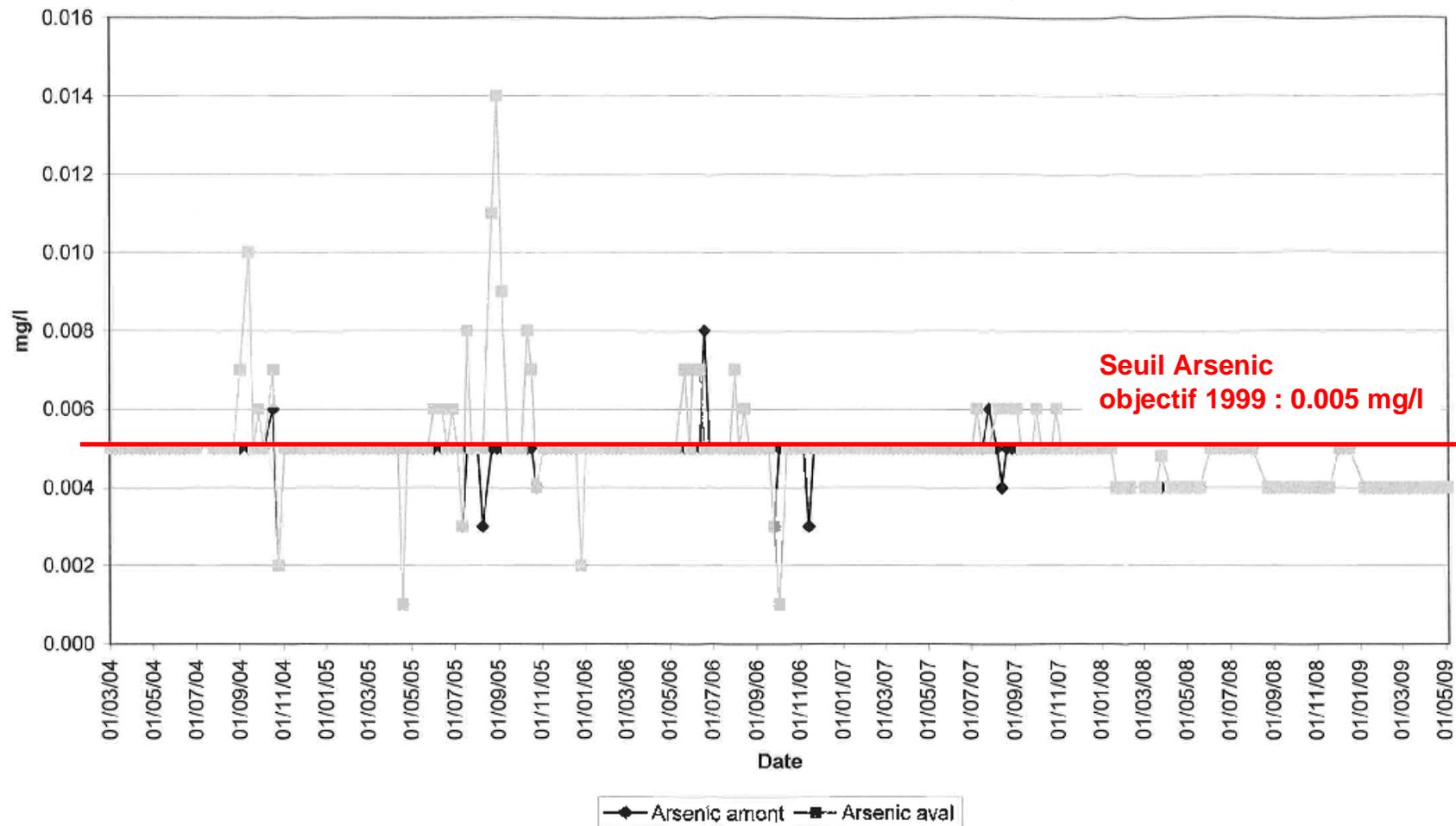


Ligne : concentrations en Cadmium





Ligne : concentrations en arsenic



Seuil Arsenic
objectif 1999 : 0.005 mg/l